



Communiqué de presse

Philippe Juvin, Député Européen UMP-PPE

à Paris, le 7 février 2011

« Différer le débat sur la responsabilité des juges, c'est dégrader encore le crédit du juge »

L'Union Syndicale des Magistrats a violemment critiqué le Président de la République qui avait légitimement posé la question de la responsabilité des juges.

Cette réaction violente de l'USM est irresponsable. Car **le régime d'impunité dont jouissent aujourd'hui les juges est devenu socialement insupportable.**

Or dans une démocratie, être responsable, c'est répondre de ses actes.

Et l'USM ment quand il prétend que les juges sont déjà responsables de leur acte. C'est vrai en théorie. Mais c'est faux en pratique : par exemple, **en plus de trente ans, aucune action pour mise en cause de la responsabilité personnelle d'un juge n'a été ouverte en France.**

Comment peut-on vouloir sans cesse réaffirmer l'indépendance des juges sans accepter l'idée d'un renforcement de leur responsabilité ?

Quand la Justice est lente, quand la Justice se trompe, quand la Justice ne respecte pas les droits à un procès équitable et juste, quand la Justice voit ses décisions annulées par la Cour Européenne, personne ne s'émeut et jamais aucune sanction n'est prise. Est-ce normal ?

Le Président de la République a raison de souhaiter un renforcement de la responsabilisation de la Justice.

Différer ce débat, c'est dégrader encore le crédit du juge. Les réactions de l'opinion à leur égard devraient inciter l'USM à en avoir une meilleure conscience.

Contact presse :

Anissa Djaadi-Mezhoud 06 28 84 83 53 presse@philippejuvin.eu
Chargée de la communication et des relations presse
Auprès de Philippe Juvin, *Député européen*